GROUPE	9	HERBICIDE

CHEMINOVA GLYPHOSATE[MC]

Herbicide concentré hydrosoluble

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 10 L

GARANTIE : glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine) 356 g/L
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
NUMÉRO D'HOMOLOGATION 26828 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE
EN CAS D'URGENCE MÉDICALE IMPLIQUANT CE PRODUIT, COMPOSER SANS FRAIS, LE JOUR OU LA NUIT, LE 1 866-303-6950.

Cheminova Canada Inc.
22499 Jefferies Road, Unit C2,
Kilworth, Ontario N0L 1R0
Canada
1-888-316-6260

[MC]CHEMINOVA GLYPHOSATE est une marque de commerce de Cheminova.

CHEMINOVA GLYPHOSATE - SOMMAIRE DE L'ÉTIQUETTE

Précautions générales; premiers soins; numéro de téléphone d'urgence
Risques environnementaux; risques physiques ou chimiques; entreposage; élimination
Précautions d'emploi
Renseignements généraux sur le produit
Notes générales sur l'application
Mélanges en réservoir
Végétation supprimée (listes)

MATÉRIEL D'APPLICATION ET DIRECTIVES DE MÉLANGE
Pulvérisateurs pour cultures basses, avec ou sans rampe
Pulvérisateurs à dos, à main et à volume élevé
Nébulisateurs
Applicateurs à cordes, à brosses et à rouleaux
Épandage aérien

USAGES AGRICOLES ET EN TERRAINS CULTIVÉS
Traitement de présemis
Jachère
Systèmes de travail réduit du sol et de semis direct
Mélanges en réservoir dans les systèmes de travail réduit du sol et de semis direct
Chaume d'automne
Traitement localisé (dans les cultures)
Graminées fourragères et légumineuses
Rénovation de pâturages
Production de semences de fourrages (traitement localisé)
Suppression en pré-récolte et gestion de la récolte
Cultures d'arbres, de vignes et de petits fruits
Plantations d'arbres (brise-vent, sujets de pépinière, plantes ornementales ligneuses)

USAGES INDUSTRIELS ET EN TERRAINS INCULTES
Gazon
Traitement des arbres par injection
Traitement des souches
Broussailles ligneuses et arbres (traitement foliaire)
Zones industrielles, emprises et endroits récréatifs et publics
Suppression de la salicaire pourpe

TABLEAUX DES USAGES ET DES DOSES D'EMPLOI :
Mélanges en réservoir pour la lutte suppression des mauvaises herbes annuelles
Mélanges en réservoir pour la lutte suppression des mauvaises herbes vivaces
Guide d'application en pré-récolte
Suppression des mauvaises herbes sur des terrains incultes et usages industriels
Suppression des mauvaises herbes sur des cultures d'arbres, de vignes et de petits fruits
Suppression des mauvaises herbes annuelles
Suppression des les mauvaises herbes vivaces

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Le CHEMINOVA GLYPHOSATE est un herbicide liquide hydrosoluble non sélectif et non rémanent qui contient, par litre, 356 g de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine. Il est utilisé pour supprimer la plupart des mauvaises herbes herbacées sur les sites agricoles et industriels. Ce produit est absorbé par le feuillage, puis diffusé dans toute la plante jusqu'au système radiculaire. Les symptômes visibles, tels que le flétrissement et le jaunissement graduels, apparaissent généralement 2 à 4 jours après le traitement des annuelles, mais peuvent ne pas se manifester avant 7 à 10 jours chez les vivaces.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- IRRITE LES YEUX.
- NOCIF EN CAS D'INGESTION.
- ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU.
- SE LAVER LES MAINS ET LES AUTRES PARTIES DU CORPS EXPOSÉES AVANT DE MANGER, DE BOIRE OU DE FUMER ET APRÈS LE TRAVAIL.

BONNES PRATIQUES AGRICOLES :

- PENDANT LE MÉLANGE, LE REMPLISSAGE, LE NETTOYAGE ET LES RÉPARATIONS, PORTER DES GANTS ET UNE COMBINAISON ET SE PROTÉGER LES YEUX.
- EN CAS DE PROJECTION SUR LA PEAU OU DANS LES YEUX, SE LAVER IMMÉDIATEMENT.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorges si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir recu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE IMPLIQUANT CE PRODUIT, COMPOSER SANS FRAIS, LE JOUR OU LA NUIT, LE 1 866-303-6950.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Éviter d'appliquer directement sur un plan d'eau habité par des poissons ou utilisé à des fins domestiques. Ne pas utiliser ce produit là où il risque d'avoir un impact négatif sur l'eau utilisée à des fins domestiques ou sur la faune et la flore aquatiques. Ne pas contaminer l'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel. Tout contact, par dérive ou autre, avec la végétation non visée peut endommager ou détruire celle-ci.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Les bouillies obtenues à partir de ce produit ne doivent être mélangées, entreposées et appliquées que dans des contenants d'acier inoxydable, d'aluminium, de fibre de verre, de plastique ou doublés de plastique. NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES BOUILLIES OBTENUES À PARTIR DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS D'ACIER GALVANISÉ OU D'ACIER NU (À L'EXCEPTION DE L'ACIER INOXYDABLE). Ce produit et les bouillies obtenues à partir de ce produit réagissent avec ces types de contenants et de réservoirs en produisant de l'hydrogène, ce qui risque de former un mélange gazeux hautement combustible. Une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation pourrait enflammer ou faire exploser le mélange gazeux et provoquer de graves blessures.

ENTREPOSAGE
GARDER LOIN DE TOUT PRODUIT DESTINÉ À L'ALIMENTATION HUMAINE OU ANIMALE.
NE GARDER QUE DANS LE CONTENANT D'ORIGINE, BIEN FERMÉ.

ÉLIMINATION
CONTENANTS RECYCLABLES :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
CONTENANTS RÉUTILISABLES :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Tout contact, par dérive ou application directe, avec la végétation utile peut gravement endommager ou détruire celle-ci.
Éviter tout contact, par dérive ou pulvérisation hors cible, avec la végétation utile non visée et les habitats sauvages.
NE PAS UTILISER EN SERRE.
Vider le réservoir et nettoyer le pulvérisateur immédiatement après l'utilisation de ce produit.
Ne pas contaminer les sources d'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel.
L'utilisation d'eau contenant des particules de sol, telle que l'eau d'un étang ou d'un fossé, peut réduire l'efficacité du traitement. Le traitement de plantes nuisibles couvertes d'une épaisse couche de poussière peut également s'avérer peu efficace.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PRODUIT

Le CHEMINOVA GLYPHOSATE est une herbicide hydrosoluble qui est utilisé pour la suppression non sélective des mauvaises herbes. Le CHEMINOVA GLYPHOSATE est appliqué sous forme de

pulvérisation foliaire pour la suppression de la plupart des plantes herbacées. Il peut être appliqué avec la majorité des pulvérisateurs industriels ou agricoles standard après dilution et mélange avec de l'eau, conformément aux directives indiquées dans le livret.
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE est diffusé dans la plante, à partir du point de contact avec le feuillage, jusque dans le système radiculaire. Chez la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets visibles apparaissent 2 à 4 jours après le traitement, mais peuvent ne pas se manifester avant 7 à 10 jours chez la plupart des mauvaises herbes vivaces. Les conditions extrêmement fraîches ou nuageuses au moment du traitement peuvent ralentir l'activité de ce produit et retarder l'apparition des effets visibles de la suprression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, se traduisant finalement par un brunissement complet de la partie aérienne de la plante et une détérioration de sa partie souterraine.
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE n'exerce aucun effet résiduel. Pour obtenir un effet résiduel, appliquer un herbicide rémanent homologué. Lire attentivement toutes les informations apparaissant sur les étiquettes des herbicides utilisés, et respecter les avertissements.
Une forte pluie immédiatement après l'application peut lessiver le feuillage; il peut alors être nécessaire de faire un nouveau traitement. Ne pas appliquer si une averse est prévue au moment du traitement.

NOTES GÉNÉRALES SUR L'APPLICATION

Pour de meilleurs résultats, appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Si les mauvaises herbes ont été fauchées, attendre qu'elles atteignent le stade de croissance recommandé.
Retarder l'application jusqu'à ce que la végétation ait atteint le stade de croissance offrant une surface foliaire suffisante pour absorber l'herbicide (voir les tableaux sur la suppression des les mauvaises herbes annuelles et vivaces). Les plantes non levées, issues de rhizomes ou de racines de vivaces, ne seront pas affecteés par le traitement et continueront à croître. Par conséquent, la suppresion de la plupart des mauvaises herbes vivaces est plus efficace lorsqu'il est effectué aux stades de croissance plus avancés, près de la maturité.
Toujours utiliser la dose maximale recommandée de CHEMINOVA GLYPHOSATE par hectare lorsque les populations de mauvaises herbes sont denses ou lorsqu'elles croissent dans des zones non cultivées (sol non travaillé).
Il est possible que la suppression des mauvaises herbes soil réduite si le produit est appliqué sur des mauvaises herbes qui poussent dans de mauvaises conditions de croissance (sécheresse, terrain inondé, gel, température élevée, maladie, infestation parasitaire, etc.). Il en va de même pour le traitement de plantes nuisibles couvertes d'une épaisse couche de poussière.
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE ne doit être mélangé qu'avec les produits recommandés sur cette étiquette. Sauf indication contraire, ne pas mélanger avec un surfactant, un pesticide, une huile minérale herbicide ni rien d'autre que de l'eau.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être utilisé avec les surfactants suivants : *Agral® 90, AgSurf®, Companion^{MC}, Frigate® :* Voir les tableaux sur les mélanges en réservoir pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces.

Le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être utilisé avec les herbicides suivants : *Banvel®, Pardner®, Pursuit®, 2,4-D (amines et esters peu volatils) :* Voir la section « Mélanges en réservoir dans les systèmes de travail réduit du sol et de semis direct ».

Princep® Nine-T®, Simadex® : Voir la section « Cultures d'arbres, de vignes et de petits fruits ».

DyCleer® 480, Simazine 80W, Simadex® suspension, amine de 2,4-D : Voir la section « Usages industriels et en terrains incultes ».

Toujours consulter les étiquettes des surfactants et des herbicides pour connaître le mode d'emploi spécifique de ces produits.

Nom commercial	Marque de commerce de
Agral, Frigate	Zeneca Agro
AgSurf	IPCO
Banvel, Pursuit	BASF
Companion	Rohm & Haas Co.
Dycleer, Princep, Nine-T	Novartis
Pardner	Rhone-Poulenc
Simadex	AgrEvo

VÉGÉTATION SUPPRIMÉE

Lorsqu'on l'applique selon les recommandations et dans les conditions précisées, le CHEMINOVA GLYPHOSATE supprime un grand nombre de mauvaises herbes graminées et à feuilles larges annuelles et vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres.
Pour toute information sur la suppression des mauvaises herbes spécifiques, incluant la dose d'emploi, consulter les tableaux « Suppression des mauvaises herbes annuelles » et « Suppression des mauvaises herbes vivaces » de cette étiquette. Voici une liste partielle des mauvaises herbes supprimées :

Mauvaises herbes annuelles :

Abutilon	*Abutilon theophrasti*
Amarante hybride	*Amaranthus hybridus*
Amarante à racine rouge	*Amaranthus retroflexus*
Blé spontané	*Triticum spp.*
Bourse-à-pasteur	*Capsella bursa-pastoris*
Brome des toits	*Bromus tectorum*
Canola spontané	*Brassica spp.*
Chénopode blanc	*Chenopodium album*
Crépis des toits	*Crepis tectorum*
Cuscute	*Cuscuta spp.*
Digitaire sanguine	*Digitaria sanguinalis*
Échinochloa pied-de-coq	*Echinochloa crus-galli*
Folle avoine	*Avena fatua*
Gaillet grateron	*Galium aparine*
Ivraie de Perse	*Lolium persicum*
Kochia à balais	*Kochia scoparia*
Laiteron potager	*Sonchus oleraceus*
Laitue scariole	*Lactuca serriola*
Lampourde glouteron	*Xanthium strumarium*
Lin spontané	*Linum spp.*
Maïs spontané	*Zea mays*
Morelle noire de l'Est	*Solanum ptycanthum*
Morelle à trois fleurs	*Solanum triflorum*
Moutarde des champs	*Brassica kaber*
Orge spontanée	*Hordeum spp.*
Ortie royale	*Galeopsis tetrahit*
Pâturin annuel	*Poa annua*
Petite herbe à poux	*Ambrosia artemisiifolia*
Renouée liseron	*Polygonum convolvulus*
Renouée de Pennsylvanie	*Polygonum pensylvanicum*
Renouée persicaire	*Polygonum persicaria*
Renouée scabre	*Polygonum scabrum*
Sagesse-des-chirurgiens	*Descurainia sophia*
Saponaire des vaches	*Saponaria vaccaria*
Sétaire géante	*Setaria faberii*
Sétaire verte	*Setaria viridis*
Silène noctiflore	*Silene noctiflora*
Spargoute des champs	*Spergula arvensis*
Stellaire moyenne	*Stellaria media*
Soude roulante	*Salsola kali*
Tabouret des champs	*Thlaspi arvense*
Vergerette du Canada	*Erigeron canadense*
Vesce à feuilles étroites	*Vicia angustifolia*

Mauvaises herbes vivaces :

Apocyn chanvrin	*Apocynum cannabinum*
Armoise absinthe	*Artemisia absinthium*
Asclépiade de Syrie	*Asclepias syriaca*
Brome inerme	*Bromus inermis*
Chardon des champs	*Cirsium arvense*
Chiendent	*Elytrigia repens*
Cranson dravier	*Cardaria draba*
Herbe à la puce	*Rhus radicans*
Laiteron des champs	*Sonchus arvensis*
Linaigrette	*Eriophorum chamissionis*
Linaire vulgaire	*Linaria vulgaris*
Liseron des champs	*Convovulus arvensis*
Luzerne	*Medicago savita*
Salicaire pourpe	*Lythrum salicaria*
Orge queue d'écureuil	*Hordeum jubatum*
Patience crépue	*Rumex crispus*
Pâturin comprimé	*Poa compressa*
Pâturin des prés	*Poa pratensis*
Pissenlit	*Taraxacum officinale*
Quenouille à feuilles larges	*Typha latifolia*
Renouée japonaise	*Polygonum cuspidatum*
Souchet comestible	*Cyperus esculentus*

Mauvaises herbes, broussailles ligneuses et arbres :

Asclépiade de Syrie	*Asclepias syriaca*
Aulne	*Alnus spp.*
Bouleau	*Betula spp.*
Cerisier	*Prunus spp.*
Chèvrefeuille velu	*Lonicera villosa*
Comptonie	*Comptonia peregrina*
Érable	*Acer spp.*
Framboisier	*Rubus spp.*
Herbe à la puce	*Rhus radicans*
Kalmia à feuilles étroites	*Kalmia angustifolia*
Peuplier	*Populus spp.*
Pin	*Pinus spp.*
Pruche	*Tsuga spp.*
Rhododendron du Canada	*Rhododendron canadense*
Ronce	*Rubus spp.*
Sapin de Douglas	*Pseudotsuga spp.*
Saule	*Salix spp.*
Spirée à larges feuilles	*Spiraea latifolia*
Symphorine de l'Ouest	*Symphoricarpos occidentalis*
Thuya	*Thuja spp.*
Viorne cassinoïde	*Viburnum cassinoides*

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à CHEMINOVA GLYPHOSATE du groupe 9 herbicide. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à CHEMINOVA GLYPHOSATE et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres
mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.
Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner CHEMINOVA GLYPHOSATE ou les herbicides du même

groupe 9 herbicide avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Cheminova au 1-888-316-6260 ou à www.cheminova.us.com.

MATÉRIEL D'APPLICATION ET DIRECTIVES DE MÉLANGE

PULVÉRISATEURS POUR CULTURES BASSES, AVEC OU SANS RAMPE

Mélange : Pulvérisateurs agricoles ou industriels : verser dans le réservoir de pulvérisation la moitié de la quantité d'eau requise. Ajouter la quantité nécessaire de CHEMINOVA GLYPHOSATE (voir le tableau approprié) et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le tuyau de remplissage sous le niveau de la bouillie, afin de réduire la formation de mousse. Retirer le tuyau du réservoir immédiatement après le remplissage, afin d'éviter tout retour de la bouillie dans la source d'eau (à cette fin, un clapet de non-retour devrait être installé). L'utilisation d'un agitateur mécanique peut favoriser la formation excessive de mousse. Les canalisations de dérivation devraient ramener le liquide au fond du réservoir.
Application : Utiliser des buses à jet plat avec les pulvérisateurs à rampe. Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces, les broussailles ligneuses et les arbres énumérés, appliquer le CHEMINOVA GLYPHOSATE en traitement généralisé, à raison de 50 à 300 L d'eau par hectare. Utiliser une pression maximale de 275 kPa.
Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles énumérées, appliquer le CHEMINOVA GLYPHOSATE en traitement généralisé, à raison de 50 à 100 L d'eau par hectare. Utiliser une pression maximale de 275 kPa.

PULVÉRISATEURS À DOS, À MAIN ET À VOLUME ÉLEVÉ

La pulvérisation à volume élevé fait appel à l'utilisation de lances de pulvérisation ou autres dispositifs à buses pour faire un **traitement dirigé** sur les mauvaises herbes, les broussailles et les arbres. Toujours employer une pulvérisation grossière (grosses gouttes).
Mélange : Mélanger la quantité requise de CHEMINOVA GLYPHOSATE et l'eau dans un contenant de plus grande capacité. Remplir le pulvérisateur avec la bouillie. Sauf indication contraire, préparer une solution à 1 % de CHEMINOVA GLYPHOSATE (1 L de CHEMINOVA GLYPHOSATE pour 100 L d'eau). Une solution à 2 % (2 L de CHEMINOVA GLYPHOSATE pour 100 L d'eau) devrait être utilisée sur les vivaces plus difficiles à supprimer.
Application : Pulvériser uniformément et de façon à obtenir une couverture complète. Appliquer de manière à mouiller les plantes. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. L'application avec une lance de pulvérisation doit être dirigée avec soin, de façon à ne pas pulvériser la bouillie sur les plantes utiles.

NÉBULISATEURS

Pour supprimer les mauvaises herbes ligneuses, les broussailles et les arbres indiqués à la section « Végétation supprimée », utiliser la dose recommandée de CHEMINOVA GLYPHOSATE pour au moins 200 L d'eau par hectare.

HUMECTEURS À CORDES, À BROSSES ET À ROULEAUX

Ces dispositifs permettent d'appliquer la solution de CHEMINOVA GLYPHOSATE directement sur les plantes nuisibles par contact avec une matière absorbante contenant la solution herbicide. Les plantes nuisibles doivent être au moins 15 cm plus hautes que la végétation utile, afin d'éviter tout contact avec cette dernière.

Mélange : Mélanger la quantité requise de CHEMINOVA GLYPHOSATE et l'eau dans un contenant de plus grande capacité. Utiliser cette solution dans l'humecteur à cordes, à brosses ou à rouleaux.

Application : Ces applicateurs peuvent être utilisés pour supprimer les plantes nuisibles dans les cas suivants :

- zones industrielles, plantations d'arbres et terrains incultes, tels que spécifiés;
- plantations de pommiers, de cerisiers, de pêchers, de poiriers, de pruniers, de vignes, de fraisiers et de canneberges;
- cultures de soya et de haricots secs (appliquer avant l'apparition des gousses).

L'applicateur doit être réglé de façon à ce que le point de contact des cordes, des brosses ou des rouleaux soit situé à au moins 5 cm au-dessus de la végétation utile. Les gouttes ou la mousse de bouillie tombant sur la végétation utile peuvent en provoquer la décoloration, le rabougrissement ou la destruction.

Pour de meilleurs résultats, il est recommandé d'effectuer deux passages dans des directions opposées. Plus la surface de la plante exposée à la solution herbicide est grande, plus le traitement sera efficace.

Les plantes nuisibles qui n'entrent pas en contact avec l'herbicide ne seront pas atteintes. En présence de touffes denses de végétation, dans les cas de forte infestation, ou lorsque la hauteur des plantes nuisibles n'est pas uniforme, il est possible que certaines plantes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Un traitement additionnel peut alors s'avérer nécessaire.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION UTILE.

Notes relatives à l'application :

- Maintenir l'humecteur en bon état de marche. Toujours s'assurer que la matière absorbante, quel que soit le type d'humecteur, n'est pas sursaturée, de façon à éviter que l'herbicide dégoutte sur la végétation utile.
- Éviter tout dégoulinement sur la végétation utile.
- Régler la hauteur de l'humecteur de manière à assurer un bon contact avec les plantes nuisibles.
- Maintenir les surfaces d'humectation propres.
- Lorsqu'un applicateur à rouleaux est utilisé, maintenir la vitesse recommandée pour les rouleaux.
- NE PAS utiliser un traitement par humectation sur des plantes humides.
- NE PAS travailler à une vitesse inférieure à 4 km/h ou supérieure à 10 km/h. L'efficacité de la suppression peut dépendre de la vitesse d'application. Pour assurer une bonne couverture des plantes nuisibles, réduire la vitesse du véhicule dans les zones très infestées.
- Ne pas oublier que, sur un terrain en pente, la solution peut se déplacer sur l'humecteur, et ainsi dégoutter de l'extrémité la plus basse et sécher sur l'extrémité la plus haute.
- La suppression des mauvaises herbes peut varier selon le type d'applicateur utilisé. Dans le cas des humecteurs, les cordes, les brosses ou les rouleaux, de même que leur orientation, doivent permettre à une quantité suffisante de solution de CHEMINOVA GLYPHOSATE d'entrer en contact avec les plantes nuisibles.
- Ne préparer que la quantité de bouillie qui sera utilisée en une journée; le traitement effectué avec un reste de solution peut être moins efficace. Vider et nettoyer à fond tout le matériel immédiatement après utilisation.

ÉPANDAGE AÉRIEN

Mode d'emploi (pour plus de renseignements, consulter la section « Application aérienne pour les emprises industrielles SEULEMENT »)

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et les directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et les taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant.

Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Il est conseillé d'utiliser un avion de repérage.

Mises en garde concernant l'utilisation aérienne

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada,* élaborées par l'Association canadienne des responsables du contrôle des pesticides (ACRCP), doivent être présentes.
Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.
Ne pas orienter les buses vers l'avant, dans le courant d'air, et ne pas augmenter le volume de bouillie en augmentant la pression aux buses.
Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre non plus lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (973) 305-6600. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.
Volume : Épandre la dose conseillée dans un volume de bouillie de 30 à 100 L par hectare.
Bien laver l'aéronef, surtout son train d'atterrissage, après chaque jour de pulvérisation, pour en enlever les résidus de CHEMINOVA GLYPHOSATE qui se sont accumulés au cours de la pulvérisation ou à la suite d'un déversement. LES PIÈCES EN ACIER NON REVÊTU QUI SONT EXPOSÉES DE FAÇON PROLONGÉE À CE PRODUIT PEUVENT SE CORRODER ET FAIRE DÉFAUT. C'EST LE TRAIN D'ATTERRISSAGE QUI Y EST LE PLUS SENSIBLE. Un revêtement (une peinture) conforme à la spécification aérospatiale MIL-C-38412 peut en prévenir la corrosion.

USAGES AGRICOLES ET EN TERRAINS CULTIVÉS

Cette section présente diverses situations d'utilisation du CHEMINOVA GLYPHOSATE. Le type de végétation présente et la situation d'utilisation dicteront le choix du matériel d'application.
Consulter la section « Matériel d'application et directives de mélange » pour obtenir des informations sur le matériel à utiliser pour appliquer le CHEMINOVA GLYPHOSATE. Consulter ensuite les tableaux sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces pour connaître les doses d'emploi du CHEMINOVA GLYPHOSATE.

TRAITEMENT DE PRÉSEMIS
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être appliqué avant le semis de n'importe quelle culture, afin de supprimer les mauvaises herbes déjà levées énumérées sur l'étiquette. S'assurer que les mauvaises herbes sont au stade de croissance recommandé au moment de l'application. Appliquer AVANT le semis ou la transplantation de la culture.

JACHÈRE D'ÉTÉ
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être appliqué en jachère pour supprimer les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette. S'assurer que les mauvaises herbes sont en pleine croissance et ont atteint le stade de croissance recommandé au moment de l'application. La suppression peut être réduite si les mauvaises herbes sont stressées par la sécheresse. Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les mauvaises herbes qui germent plus tard.

SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL ET DE SEMIS DIRECT (grandes cultures, incluant céréales, oléagineuses, légumineuses à graines, cultures fourragères et maïs)
Pour supprimer les mauvaises herbes déjà levées, dans les systèmes de travail réduit et de semis direct appliqués à toutes les grandes cultures, le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être utilisé avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture. Traiter les mauvaises herbes au stade de croissance indiqué aux tableaux sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces.
NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.
Puisque le CHEMINOVA GLYPHOSATE n'exerce aucun effet résiduel, l'application trop tôt avant le semis peut permettre la germination de certaines mauvaises herbes dans l'intervalle qui sépare le traitement de la levée de la culture.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DANS LES SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL ET DE SEMIS DIRECT
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE plus Pardner (bromoxynil) peut être appliqué dans **le blé, l'orge et l'avoine** avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau sur les mélanges en réservoir pour la suppressioin des mauvaises herbes annuelles.
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE plus Pursuit peut être appliqué dans **le soya** avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture. Si on l'applique selon les directives, le CHEMINOVA GLYPHOSATE supprimera les mauvaises herbes déjà levées énumérées sur cette étiquette (voir les listes de végétation supprimée). Le Pursuit supprimera les mauvaises herbes qui germeront à partir d'une graine. Verser les quantités recommandées des deux produits dans 100 L d'eau par hectare, en respectant les directives indiquées sur l'étiquette du Pursuit.
Consulter l'étiquette du Pursuit pour de plus amples informations sur les mauvaises herbes supprimées, les directives d'application et les précautions. Seuls du SOYA, du MAÏS DE GRANDE CULTURE, de l'ORGE DE PRINTEMPS, du BLÉ DE PRINTEMPS et du BLÉ D'HIVER peuvent être semés la saison suivant une application de Pursuit. Le blé d'hiver peut être semé la même année qu'une application de Pursuit dans le soya, mais pas moins de 120 jours après l'application.
NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC LE CHEMINOVA GLYPHOSATE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

JACHÈRE ET SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL

MÉLANGES EN RÉSERVOIR	**DOSE (L/ha)**	**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ++**	**COMMENTAIRES** — Appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare; ajouter 350 mL de surfactant par hectare (voir la remarque ci-dessous)
CHEMINOVA GLYPHOSATE + Banvel	0,75 à 1,0 + 0,29	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, canola spontané (colza), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens*, chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, soude roulante, saponaire des vaches Amarante à racine rouge**, renouée liseron**	**Mélange en réservoir pour la jachère seulement.** Les mauvaises herbes doivent avoir moins de 15 cm de hauteur et être en croissance active. Utiliser la dose la plus élevée si les mauvaises herbes ont plus de 8 cm de hauteur. * CHEMINOVA GLYPHOSATE appliqué à la dose de 1,0 L/ha seulement. ** Répression seulement. Voir d'autres mélanges en réservoir possibles pour la suppression.
CHEMINOVA GLYPHOSATE + Pardner	0,75 à 1,0 + 1,25	Céréales spontanées, sétaire verte, canola spontané (colza), moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, renouée liseron* Amarante à racine rouge**, kochia à balais**, folle avoine**	**Mélange en réservoir pour la jachère et avant le semis du blé, de l'avoine et de l'orge dans les systèmes de travail réduit.** Les mauvaises herbes doivent avoir moins de 15 cm de hauteur et être en croissance active. Utiliser la dose la plus élevée si les mauvaises herbes ont plus de 8 cm de hauteur. * Utiliser le CHEMINOVA GLYPHOSATE à la dose de 1,0 L/ha seulement pour la suppression de la renouée liseron. ** Dose de 1,0 L : répression seulement. Voir d'autres mélanges en réservoir possibles pour la suppression.
CHEMINOVA GLYPHOSATE + 2,4-D #	0,75 à 1,0 + 1,2	Céréales spontanées, folle avoine*, sétaire verte*, canola spontané (colza), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais Chénopode blanc**, soude roulante**	**Mélange en réservoir pour la jachère seulement.** Les mauvaises herbes doivent avoir moins de 15 cm de hauteur et être en croissance active. Utiliser la dose la plus élevée si les mauvaises herbes ont plus de 8 cm de hauteur. * Utiliser le CHEMINOVA GLYPHOSATE à la dose de 1,0 L/ha seulement pour la suppression de la folle avoine et la sétaire verte. ** Répression seulement. Voir d'autres mélanges en réservoir possibles pour la suppression.

0,56 kg i.a./ha de 2,4-D. Utiliser les doses correspondantes pour les autres préparations de 2,4-D. N'utiliser que du 2,4-D sous forme d'amine ou d'ester peu volatil.
++ Pour causer une répression de l'orge queue d'écureuil, consulter le tableau sur la suppression des mauvaises herbes annuelles.
REMARQUE : Tous les mélanges en réservoir avec le CHEMINOVA GLYPHOSATE pour la suppression des mauvaises herbes annuelles doivent être additionnés d'un surfactant non ionique homologué pour cet usage, tel que l'Agral 90, l'AgSurf ou le Companion. La dose de surfactant à utiliser est de 350 mL par hectare dans 50 à 100 L d'eau propre.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC LE CHEMINOVA GLYPHOSATE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

JACHÈRE OU CHAUME D'AUTOMNE

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	DOSE (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES — Appliquer dans 100 à 200 L d'eau par hectare; ajouter 350 mL de surfactant par hectare (voir la remarque ci-dessous)
CHEMINOVA GLYPHOSATE + Banvel	1,7 + 1,25	Chardon des champs, laiteron des champs	**Jachère :** Travailler le sol au printemps et appliquer lorsque la plupart des mauvaises herbes ont atteint 15 à 25 cm de hauteur, avant le stade du bouton. Travailler le sol 3 semaines après l'application. **Chaume d'automne :** Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active au moins 2 semaines avant une gelée meurtrière.

REMARQUE : Tous les mélanges en réservoir avec le CHEMINOVA GLYPHOSATE pour la suppression des mauvaises herbes vivaces doivent être additionnés d'un surfactant non ionique homologué pour cet usage, tel que l'Agral 90, l'AgSurf ou le Companion.
Ne cultiver que des céréales, du canola (incluant le colza), du soya, du maïs de grande culture ou sucré ou des haricots blancs après l'application de ce mélange en réservoir.
Si l'application est effectuée après le 1er septembre ou si le taux d'humidité du sol est extrêmement faible après l'application, la culture du printemps suivant peut subir des dommages.

CHAUME D'AUTOMNE

Appliquer à l'automne, sous forme de traitement sur chaume, pour supprimer les mauvaises herbes vivaces, dont le chiendent et le chardon des champs. Attendre que le chardon des champs et le chiendent atteignent 20 à 25 cm de hauteur. Ramasser les résidus ou les étendre uniformément pour permettre la repousse et une couverture adéquate par la pulvérisation. Une forte gelée avant l'application peut réduire la suppression.

TRAITEMENT LOCALISÉ (dans les cultures)

Le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être appliqué pour la suppression du chardon des champs, le chiendent et d'autres mauvaises herbes vivaces dans les cultures fourragères, l'orge, le blé, l'avoine, le soya et les légumineuses, incluant la production semencière. Les traitements peuvent être effectués jusqu'au stade de l'épiaison des céréales, de l'apparition des gousses du soya et des légumineuses, de l'apparition des soies du maïs et de l'apparition des tiges porte-graines des cultures semencières. Éviter la dérive à l'extérieur du périmètre traité.
L'application peut être effectuée au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur à dos ou d'un dispositif à grand volume (voir la section « Matériel d'application et directives de mélange »). Respecter les stades de croissance indiqués aux tableaux sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces, ou utiliser une solution à 1 % contre les mauvaises herbes annuelles et le chiendent et une solution à 2 % contre les autres vivaces (une solution à 1 % s'obtient en mélangeant 1 L de CHEMINOVA GLYPHOSATE avec 100 L d'eau). Les solutions à 1 % et à 2 % doivent être appliquées de manière à mouiller les plantes, en deçà du point de ruissellement.
REMARQUE : LE TRAITEMENT DÉTRUIRA LES CULTURES DANS LA ZONE TRAITÉE.

NE PAS APPLIQUER APRÈS LA GRENAISON DE LA CULTURE. ATTENDRE 3 À 5 JOURS AVANT D'OFFRIR LES CULTURES TRAITÉES EN PÂTURAGE OU DE LES RÉCOLTER COMME FOURRAGES.

GRAMINÉES FOURRAGÈRES ET LÉGUMINEUSES
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être utilisé pour la suppression de la végétation existante ou en arrêter la croissance, avant la levée des légumineuses et des graminées. Si les légumineuses et les graminées sont semées avec une plante-abri, le CHEMINOVA GLYPHOSATE doit être appliqué avant le semis de la plante-abri.

RÉNOVATION DE PÂTURAGES
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être utilisé pour la suppression de la végétation existante ou en arrêter la croissance, dans le cas du semis direct de légumineuses ou de graminées destinées à la rénovation d'un pâturage établi. Les mauvaises herbes devraient avoir atteint au moins 20 cm de hauteur, et la majorité des graines de mauvaises herbes devraient avoir germé au moment du traitement.

PRODUCTION DE SEMENCES DE FOURRAGES (traitement localisé)
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être appliqué en traitement localisé pour la suppression des mauvaises herbes vivaces, telles que le chiendent et le chardon des champs, dans les champs de multiplication de semences. Appliquer sur les mauvaises herbes d'au moins 20 à 25 cm de hauteur, mais avant l'apparition des tiges porte-graines.
Le traitement détruira les cultures à l'intérieur de la zone traitée. Par conséquent, prendre soin d'éviter toute dérive à l'extérieur du périmètre traité.

SUPPRIME LE CHIENDENT, LE CHARDON DES CHAMPS, LE PISSENLIT, LES LINAIRES ET L'ASCLÉPIADE DE SYRIE EN PRÉ-RÉCOLTE, SUPPRESSION PENDANT TOUTE LA SAISON DU LAITERON DES CHAMPS ET GESTION DE LA RÉCOLTE
Pour la suppression du le chiendent, chardon des champs, pissenlit, linaires l'asclépiade de Syrie, ainsi que pour la suppression pendant toute la saison du laiteron des champs, le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge brassicole), de l'avoine, du canola (colza), du lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots secs et du soya. NE PAS appliquer sur les cultures destinées à la production de semences.
Ce traitement peut également avoir l'avantage de faciliter la récolte en asséchant la culture et les pousses végétales de mauvaises herbes là où, par exemple, des levées tardives de mauvaises herbes annuelles, des pousses végétatives de culture ou un travail du sol en fin de saison peuvent gêner la récolte. EN CAS DE TEMPÉRATURE EXTRÊMEMENT FRAÎCHE, DE CONDITIONS CLIMATIQUES EXTRÊMEMENT HUMIDES ET/OU D'UN IMPORTANT COUVERT NUAGEUX ENTRE LE MOMENT D'APPLICATION ET LA DATE PRÉVUE DE RÉCOLTE, L'ACTIVITÉ DE CE PRODUIT PEUT ÊTRE RALENTIE, RETARDANT AINSI LE SÉCHAGE DE LA CULTURE ET REPOUSSANT LA DATE DE RÉCOLTE.
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE devrait être appliqué en pré-récolte à raison de 2,5 L pour 50 à 100 L d'eau propre par hectare, **PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT**.
Période d'application : Appliquer seulement lorsque le taux d'humidité du grain est de 30 % ou moins, c'est-à-dire généralement 7 à 14 jours avant la récolte (ou 3 à 7 jours dans le cas des applications fourragères). Consulter le « Guide d'application en pré-récolte » pour connaître les indicateurs visuels de ce stade pour chacune des cultures. Pour obtenir une meilleure suppression possible, le chiendent devrait être en croissance active et avoir au moins 4 ou 5 feuilles vertes, le chardon des champs et le laiteron des champs devraient aussi être en croissance active et être au moins au stade du bouton, et l'asclépiade de Syrie devrait être entre le stade du bouton et le stade de la floraison et être également en croissance active au moment de l'application. Les applications pour fins de suppression (non pour fins de régie de la récolte) doivent être effectuées aux stades appropriés des mauvaises herbes et de la culture.
Appliquer seulement dans les 7 à 14 jours précédant la récolte afin d'assurer la meilleure suppression possible et de maximiser les avantages associés à la régie de la récolte. Une application plus tôt en saison peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et entraîner la présence de résidus de glyphosate dans le produit récolté.
Précautions d'emploi : Éviter toute dérive ou pulvérisation hors cible sur les habitats sauvages importants, tels que les plans d'eau, les zone humides (p. ex., les mares vaseuses), les brise-vent, les

boisés et les autres couverts végétaux à la limite des champs et fréquentés par des animaux sauvages. Respecter une zone tampon de 15 m entre la dernière largeur de pulvérisation et ces habitats.
Ne pas exposer ou contaminer les plans d'eau et la végétation non visée par application directe ou dérive, ni au moment du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation.
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

GUIDE D'APPLICATION EN PRÉ-RÉCOLTE

CULTURE(S)	POURCENTAGE D'HUMIDITÉ DU GRAIN	INDICATEURS VISUELS
BLÉ, ORGE, AVOINE	Moins de 30	Stade pâteux dur; la marque de l'ongle demeure sur le grain.
CANOLA	Moins de 30	Les siliques sont vertes à jaunes; la plupart des grains sont jaunes à bruns.
LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)	Moins de 30	La plupart des capsules (75 % à 80 %) sont brunes.
POIS	Moins de 30	La plupart des gousses (75 % à 80 %) sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les gousses les plus basses (15 % à partir du sol) sont brunes et les grains sont libres.
HARICOTS SECS	Moins de 30	Les tiges sont vertes à brunes; les gousses sont matures (jaunes à brunes); 80 % à 90 % des feuilles sont tombées (feuilles d'origine).
SOYA	Moins de 30	Les tiges sont vertes à brunes; les tissus des gousses sont secs et bruns; 80 % à 90 % des feuilles sont tombées.

CULTURES D'ARBRES, DE VIGNES ET DE PETITS FRUITS
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE supprime les mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers établis, dans les plantations de bleuetiers, de canneberges et de fraisiers, ainsi que dans la betterave à sucre. Il convient également à la préparation des terrains destinés à la transplantation d'arbres ou de vignes. Consulter le tableau sur suppression des cultures d'arbres, de vignes et de petits fruits pour des informations sur les doses et les périodes d'application.
Ce produit n'exerce aucun effet résiduel et ne supprime que les mauvaises herbes levées; par conséquent, des applications subséquentes peuvent être nécessaires pour supprimer les plantes nuisibles situées sous les mauvaises herbes traitées, de même que celles qui germeront après le traitement. Pour supprimer les mauvaises herbes par la suite, suivre un programme à base d'herbicides résiduels ou faire des applications répétées de CHEMINOVA GLYPHOSATE.
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 35 L DE CHEMINOVA GLYPHOSATE PAR HECTARE DANS UNE ANNÉE.
ÉVITER TOUT CONTACT DE LA BOUILLIE OU DU BROUILLARD AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DES TRONCS, LES BRANCHES, LES GOURMANDS (BOURGEONS AXILLAIRES), LES FRUITS, LES TIGES FRUCTIFÈRES DES BLEUETIERS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES ET DES VIGNES. LE CONTACT DE CE PRODUIT AVEC DES PARTIES AUTRES QUE L'ÉCORCE À MATURITÉ PEUT PROVOQUER DE GRAVES DOMMAGES À LA CULTURE.
Permettre aux mauvaises herbes annuelles et vivaces qui ont été tondues, broutées ou coupées d'atteindre le stade de croissance recommandé pour le traitement.
Les applications peuvent être effectuées à l'aide d'un pulvérisateur à rampe (muni ou non d'écrans protecteurs), d'un pulvérisateur à main, d'un pulvérisateur à volume élevé pour cultures fruitières, ou encore avec un humecteur à cordes, à brosses ou à rouleaux (arbres fruitiers, vignobles et plantations de canneberges et de fraisiers seulement).

PLANTATIONS D'ARBRES (brise-vent, sujets de pépinière, plantes ornementales ligneuses)

Le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être appliqué pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces énumérées sur cette étiquette. Le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être utilisé pour la préparation du terrain avant l'établissement des plantations, ou en traitement dirigé dans les plantations établies des espèces suivantes :

À feuilles caduques	**À feuilles persistantes**
Caragan - *Caragana spp.*	Épinette - *Picea spp.*
Cerisier - *Prunus spp.*	Genévrier - *Juniperus spp*.
Chalef - *Elaeagnus spp.*	If - *Taxus spp.*
Érable - *Acer spp.*	Pin - *Pinus spp.*
Frêne - *Fraxinus spp.*	Sapin - *Abies spp*.
Lilas - *Syringa spp.*	
Orme - *Ulmus spp.*	
Peuplier - *Populus spp*.	
Saule - *Salix spp.*	
Sorbier - *Sorbus spp.*	

ÉVITER TOUT CONTACT DE LA BOUILLIE AVEC TOUTE PARTIE DES ARBRES AUTRES QUE L'ÉCORCE À MATURITÉ.
Éviter tout contact avec les plantes, le feuillage et les gourmands des plantations établies non visées.
REMARQUE : Dans les pépinières d'arbres forestiers et les plantations d'arbres de Noël, la pulvérisation de ce produit doit se faire non pas en pleine surface, mais de façon dirigée. NE PAS traiter les arbres de Noël l'année où on prévoit les récolter.

USAGES INDUSTRIELS ET EN TERRAINS INCULTES

Quand on l'applique comme il est conseillé et dans les conditions décrites, le CHEMINOVA GLYPHOSATE supprime les mauvaises herbes sur les terrains incultes et les sites industriels indiqués dans le tableau sur la suppression des terrains incultes et les usages industriels.

GAZON

Le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être appliqué pour supprimer la végétation existante avant l'établissement ou la rénovation du gazon. NE PAS TRAVAILLER LE SOL, NI REMUER LES PARTIES SOUTERRAINES DES PLANTES AVANT LE TRAITEMENT.
Lorsque la végétation existante croît en toute liberté (n'est pas fauchée), appliquer le CHEMINOVA GLYPHOSATE sur les mauvaises herbes en pleine croissance, une fois qu'elles ont atteint le stade de croissance indiqué aux tableaux sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces. Lorsque la végétation croît dans des conditions d'exploitation (est fauchée), appliquer le CHEMINOVA GLYPHOSATE après avoir omis au moins une fauche, permettant ainsi une repousse suffisante pour intercepter la pulvérisation et diffuser le produit dans les parties souterraines de la plante.
Afin de permettre une diffusion adéquate du produit jusque dans les parties souterraines de la plante, attendre 7 jours avant de travailler le sol (par fauchage vertical, carottage ou tranchage, par exemple). Retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a repousse des échappées du traitement. Il est préférable d'attendre une repousse suffisante avant d'effectuer des traitements additionnels.
ÉVITER **TOUT** CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION UTILE SITUÉE AUTOUR DE LA ZONE DE RÉNOVATION OU D'ÉTABLISSEMENT.

TRAITEMENT DES ARBRES PAR INJECTION

Pour les espèces supprimées, voir les listes de végétation supprimée.
Il est possible de supprimer les arbres avec le CHEMINOVA GLYPHOSATE. Injecter directement le produit dans le tronc, au moyen d'un équipement approprié permettant de pénétrer dans les tissus vivants.
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE doit être utilisé à raison de 1 mL (produit non dilué) pour 10 cm de diamètre de tronc à hauteur de poitrine. Espacer uniformément les injections autour du tronc, sous les branches principales. Le traitement doit s'effectuer pendant les périodes de croissance active et de plein développement du feuillage.
La suppression peut ne pas être satisfaisante pour les arbres dont le diamètre de tronc dépasse 20 cm. Il est possible que la suppression complète ne se manifeste pas avant 1 ou 2 ans après le traitement. Chez l'érable à grandes feuilles, ce traitement ne permet répression; le traitement à la fin de l'automne permet d'obtenir une répression optimale.

TRAITEMENT DES SOUCHES
Pour les espèces supprimées, voir les listes de végétation supprimée.
On peut lutter contre les végétaux ligneux en appliquant ce produit sur la souche des arbres qui viennent d'être coupés, ce qui en préviendra la repousse. Il faut que l'application se fasse à basse pression, c.-à-d. avec une burette.
Immédiatement (c.-à-d. moins de 5 minutes) après avoir coupé l'arbre, appliquer du CHEMINOVA GLYPHOSATE sur la souche, à la dose de 0,5 mL pour tous les 5 cm de diamètre de tronc à hauteur de poitrine. Ne traiter que le cambium (le bord extérieur) de la surface coupée. Ne pas traiter la partie centrale de la souche, les racines exposées ni l'écorce.
Ce traitement peut se faire à n'importe quel moment de l'année, sauf quand l'arbre est en pleine sève ou par temps de gel (il est alors impossible d'appliquer le CHEMINOVA GLYPHOSATE). On peut additionner la solution d'un indicateur (un colorant hydrosoluble). Il est possible que suppression ne se manifestent complètement que 1 ou 2 ans après le traitement.

BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES (traitement foliaire)
Pulvériser uniformément et de façon à obtenir une couverture complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement.
Tout contact de la dérive de la pulvérisation avec la végétation utile peut gravement endommager ou détruire celle-ci. Les effets des applications en début de saison peuvent prendre 30 à 45 jours avant de se manifester sur les broussailles ligneuses et les arbres. L'application en fin de saison peut être effectuée même si les espèces visées présentent des couleurs automnales, à condition toutefois qu'il n'y ait pas eu de chute massive des feuilles. La suppression se manifestera le printemps suivant.
ÉVITER TOUT CONTACT DE LA BOUILLIE AVEC LE FEUILLAGE DES GAZONS, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DE TOUTE AUTRE VÉGÉTATION UTILE. UN CONTACT RISQUERAIT DE GRAVEMENT ENDOMMAGER OU DE DÉTRUIRE CETTE VÉGÉTATION.
Pour lutter contre les broussailles ligneuses et les arbres, appliquer 3 à 6 L de CHEMINOVA GLYPHOSATE par hectare. Utiliser un pulvérisateur pour cultures basses, avec ou sans rampe, ou appliquer sous forme d'une solution à 1 % ou à 2 % à l'aide d'un pulvérisateur à main à volume élevé. Utiliser une dose de 6 L/ha pour lutter contre les érables, les aulnes et les saules*, ainsi que les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer (* répression seulement).

ZONES INDUSTRIELLES, EMPRISES ET ENDROITS RÉCRÉATIFS ET PUBLICS
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut être appliqué pour supprimer les broussailles, les arbres et les mauvaises herbes annuelles et vivaces énumérés sur cette étiquette dans **les sites industriels et les emprises**, tels que les chemins de fer, les pipelines, les autoroutes, les lignes électriques et téléphoniques, le long des chemins forestiers, les parcs de stockage de produits pétroliers et les stations de pompage.
Le CHEMINOVA GLYPHOSATE peut aussi être appliqué pour lutter contre les broussailles, les arbres et les mauvaises herbes annuelles et vivaces énumérés sur cette étiquette dans **les endroits récréatifs et publics**, tels que les parcs, les terrains de golf, les cours d'école et les aéroports.
REMARQUE : Dans les zones industrielles, les emprises et les endroits récréatifs et publics, il faudra peut-être faire des traitements répétés pour supprimer la régénération ou les nouvelles pousses.
IL FAUT FAIRE TRÈS ATTENTION DE NE PAS LAISSER LA BOUILLIE ENTRER EN CONTACT AVEC LE GAZON, LES ARBRES, LES ARBUSTES ET LES AUTRES VÉGÉTAUX À CONSERVER, PARCE QUE CEUX-CI PEUVENT SUBIR DE GRAVES DÉGÂTS OU ÊTRE DÉTRUITS.
Application terrestre (pour tous les terrains incultes) : Contre les broussailles ligneuses et les arbres, appliquer le CHEMINOVA GLYPHOSATE au moyen d'un pulvérisateur pour cultures basses, avec ou sans rampe, ou d'un nébulisateur, à la dose de 3 à 6 L/ha, ou au moyen d'un pulvérisateur à main à volume élevé, sous la forme d'une solution à 1 % ou à 2 %. Contre les érables, les aulnes et les saules* et contre les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer, utiliser la dose maximale (* répression seulement).
Appliquer sur le feuillage des végétaux en pleine croissance, comme il est indiqué. S'assurer de le couvrir uniformément et complètement. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement, et ne pas laisser le brouillard de pulvérisation entrer en contact avec la végétation à conserver, parce que celle-ci peut subir de graves dégâts ou être détruite.

Les mauvaises herbes fauchées ou travaillées doivent avoir atteint leur stade de croissance optimum au moment de l'application.
NE PAS APPLIQUER PAR TEMPS VENTEUX, NI DANS TOUTE AUTRE CONDITION FAVORISANT LA DÉRIVE.
Application aérienne pour les emprises industrielles SEULEMENT : Contre les broussailles ligneuses et les arbres, appliquer le CHEMINOVA GLYPHOSATE à la dose de 3 à 6 L/ha, dans 30 à 100 L d'eau. Contre les érables, les aulnes et les saules* et contre les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer, utiliser 6 L/ha (* répression seulement). À mesure qu'augmente la densité de la végétation, augmenter le volume de bouillie, dans la fourchette permise, afin d'assurer une couverture complète.
Ne traiter que si le régime des vents est conforme aux règlements locaux et/ou provinciaux. Ne pas traiter quand les autres conditions climatiques, y compris une vitesse du vent moindre, sont très favorables à la dérive.
Les grosses gouttelettes risquent moins d'être entraînées par le vent, donc ne pas utiliser des buses ou une configuration de buses produisant de fines gouttelettes. Ne pas orienter les buses vers l'avant, dans le courant d'air, et ne pas augmenter le volume de bouillie en augmentant la pression aux buses.
Bien laver l'aéronef, surtout son train d'atterrissage, après chaque jour de pulvérisation, pour en enlever les résidus de CHEMINOVA GLYPHOSATE qui se sont accumulés au cours de la pulvérisation ou à la suite d'un déversement. LES PIÈCES EN ACIER NON REVÊTU QUI SONT EXPOSÉES DE FAÇON PROLONGÉE À CE PRODUIT PEUVENT SE CORRODER ET FAIRE DÉFAUT. C'EST LE TRAIN D'ATTERRISSAGE QUI Y EST LE PLUS SENSIBLE. Un revêtement (une peinture) conforme à la spécification aérospatiale MIL-C-38412 peut en prévenir la corrosion.

SUPPRESSION DE LA SALICAIRE POURPE

- NE PAS TRAITER LES PLANTES EN EAUX LIBRES. Le CHEMINOVA GLYPHOSATE n'est pas homologué pour application directe sur les plans d'eau.
- Traiter quand les plantes sont en pleine croissance ou après la floraison. Si on utilise un pulvérisateur à main, pulvériser de manière à bien mouiller le feuillage.
- Si le traitement se fait par humectation, voir la section « Applicateurs à cordes, à brosses et à rouleaux ».
- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines.
- Les grandes superficies (> 1,6 ha) complètement dominées par la salicaire devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation concurrentielle d'envahir graduellement les endroits traités.
- Une stratégie de suppression à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer à la fois les plantes déjà établies et les nouvelles pousses. Une suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des nouvelles pousses des deuxième et troisième générations sont importants pour empêcher la réinfestation des sites par la salicaire. Les communautés de plantes indigènes à conserver auront ainsi une meilleure chance de se rétablir.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR À DES TERRAINS INCULTES ET À USAGES INDUSTRIELS

MAUVAISES HERBES	**APPLICATION AU SOL**			**COMMENTAIRES**
	RAMPE DE PULVÉRISATION		**Dispositif à main à volume élevé (% de la solution)**	
	Dose (L/ha)	**Vol. d'eau (L/ha)**		
Annuelles (graminées et à feuilles larges)	2,25 à 3,5	50 à 100	1	Mauvaises herbes en croissance active.

Vivaces Chiendent	2,5 4,75 à 7,0	50 à 300 50 à 300	1 2	Mauvaises herbes en croissance active. Ajouter 0,5 % v/v d'un surfactant recommandé lorsque utilisé avec plus de 150 L d'eau (voir « Mélanges en réservoir dans les systèmes de travail réduit du sol et de semis direct »).
Chardon des champs (stade du bouton)	4,75 à 7,0	100 à 300	2	Utiliser la dose la plus élevée contre les fortes infestations et pour la suppression à long terme.
Salicaire pourpe	6,0	300 à 600	1 ou 2 (ou 33 % par humectation)	Pour des instructions sur l'application, voir la section « Suppression de la salicaire pourpe ».
Autres vivaces	7,0 à 12	100 à 300	2	Période optimale : de l'été jusqu'à l'automne.
Broussailles et arbres Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine de l'Ouest, saule	3,0 à 6,0	100 à 300	1 ou 2	De l'été jusqu'au début de l'automne.
Érable, framboisier, ronce, aulne	6,0	100 à 300	2	De la fin de l'été jusqu'à l'automne. Période optimale : automne.
Rénovation de gazon Mauvaises herbes annuelles et vivaces	2,5 à 12,0	100 à 300	1 ou 2	Contre les vivaces, utiliser une dose située dans la partie supérieure de la fourchette.
Végétation au bord de la route (bande de 1 à 2 m de largeur le long de l'accotement)	**1)** 0,75 à 1,0 + 1,25 à 2,5 L de DyCleer 480 **ou** **2)** 0,75 à 1,0 + 0,30 L de DyCleer 480 + 1,2 L d'amine de 2,4-D 500	25 à 150	—	Consulter les étiquettes des produits pour connaître les mauvaises herbes supprimées par le mélange en réservoir. Consulter le tableau sur la suppression des mauvaises herbes annuelles pour connaître les doses en fonction des mauvaises herbes. Utiliser la dose correspondant aux différentes préparations d'amine de 2,4-D. Ne pas appliquer sur l'eau stagnante.

Effet résiduel Mauvaises herbes annuelles et vivaces	2,5 à 12 + **1)** 2,5 à 5,6 kg de Simazine 80W **ou** **2)** 4,0 à 9,0 L de Simadex suspen-sion	200 à 400	—	La simazine contenue dans ce mélange supprimera pendant toute la saison la plupart des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges en germination et peut-être aussi en postlevée contre certaines annuelles. Ne pas appliquer sur les sols sableux de texture grossière, ni sur les sols graveleux. Une application par année. Respecter les directives les plus restrictives pour chacun des produits du mélange. Dans le cas des autres produits à base de simazine homologués pour cet usage, utiliser des doses équivalant à 2,0 à 4,5 kg de simazine par hectare.

DÉSHERBAGE DES CULTURES D'ARBRES, DE VIGNES ET DE PETITS FRUITS

Culture	Dose (L/ha)	Délai d'attente avant récolte (jours)	Nombre maximal d'appli-cations par an	Mauvaises herbes supprimées	Commentaires
Pommiers Abricotiers Cerisiers (doux et acides) Pêchers Poiriers Pruniers	2,25 à 12 (traitement dirigé)	30	3	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Faire un traitement dirigé, à une pression maximale de 275 kPa.
Pommiers Vignes	Mélange en réservoir 2,25 à 12 + Simazine 2,0 à 4,5 kg i.a./ha	—	1	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Supprimera pendant toute la saison en prélevée. Ne pas appliquer sur les sols sableux de texture grossière, ni sur les sols graveleux. Respecter les directives les plus restrictives pour chacun des produits du mélange. NE PAS appliquer dans les vergers établis depuis moins de 1 an, ni dans les vignobles établis depuis moins de 3 ans. La dose de simazine est équivalente à 2,25 à 5,0 kg de Princep Nine-T ou 4,0 à 9,0 kg de Simadex par hectare.

Vignes	2,25 à 12 (traitement dirigé)	14	3	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Élaguer tous les gourmands dans la zone de pulvérisation avant l'application, sauf pour la variété Concord. L'élagage doit être effectué dans les 2 semaines précédant l'application. Ne pas appliquer sur les vignes établies depuis moins de 3 ans.
Bleuetiers en corymbe (cultivés)	2,8 à 5,6 (traitement dirigé)	30	1	Chiendent	Faire un traitement dirigé, à une pression maximale de 275 kPa.
Bleuetiers nains	Solution à 1 % ou à 2 % (traitement localisé)	Appli-quer l'année non produc-tive seule-ment	1	Broussailles ligneuses	Faire un traitement dirigé, vers le milieu de l'été de l'année non productive (végétative). Voir la section « Usages agricoles et en terrains cultivés » pour les directives concernant les traitements localisés.
Noisetiers (plantations établies)	2,25 à 3,5 (traitement dirigé)	14	—	Mauvaises herbes annuelles	Faire un traitement dirigé, à une pression maximale de 275 kPa.
Noyers Châtaigniers Châtaignier du Japon	2,25 à 12 (traitement dirigé)	—	2	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Appliquer à la fin du printemps et à l'automne, après la récolte, mais avant une gelée meurtrière. Faire un traitement dirigé, dans 200 à 300 L d'eau, à une pression maximale de 275 kPa. Appliquer en alternance avec une solution d'humectation à 2 %. Voir la section « Matériel d'application et directives de mélange » pour les directives concernant l'humectation.
Canne-berges	Solution à 20 % (1 L de CHEMINOVA GLYPHOSATE + 4 L d'eau)	30	1	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Appliquer à l'aide d'un humecteur à cordes ou à brosses. Voir la section « Matériel d'application et directives de mélange » pour les directives concernant l'humectation.

Fraisiers	Solution à 1 % ou à 2 % (traitement localisé); solution à 33 % (applicateur à cordes)	30	1	Mauvaises herbes vivaces levées	Appliquer au stade de croissance sensible des mauvaises herbes. Voir la section « Usages agricoles et en terrains cultivés » pour les directives concernant les traitements localisés. Voir la section « Matériel d'application et directives de mélange » pour les directives concernant l'humectation.
Betteraves à sucre	Solution à 1 % ou à 2 % (traitement localisé)	La culture traitée NE DOIT PAS être récoltée	1	Espèces de cuscutes	Appliquer lorsque les cuscutes sont en pleine croissance, mais avant la floraison. Voir la section « Usages agricoles et en terrains cultivés » pour les directives concernant les traitements localisés.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Matériel d'appli-cation	Mauvaises herbes supprimées	Stade de crois-sance	Dose (L/ha)	Vol. d'eau (L/ha)	Commentaires
Pulvéri-sateurs pour cultures basses, avec ou sans rampe	Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, canola spontané, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	Mauvaises herbes jusqu'à 8 cm de hauteur	0,75	50 à 100	Pour la folle avoine, appliquer au stade 1 à 3 feuilles. Ajouter 350 mL d'un surfactant homologué, tel que l'Agral 90, l'AgSurf ou le Companion. Pour les fortes infestations de folle avoine, utiliser une dose de 1,0 L/ha.
	Toutes les graminées annuelles énumérées ci-dessus, plus orge queue d'écureuil* (répression seulement) Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées ci-dessus, plus sagesse-des-chirurgiens** et kochia à balais**	Mauvaises herbes de 8 à 15 cm de hauteur	1,0	50 à 100	Ajouter 350 mL d'un surfactant homologué (voir la liste ci-dessus). * Appliquer avant l'apparition des tiges porte-graines ou la sénescence des feuilles inférieures. ** Répression seulement. Utiliser les doses plus élevées dans ce tableau.

	Toutes les graminées annuelles énumérées ci-dessus, plus brome des toits, sétaire géante et ivraie de Perse Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées ci-dessus, plus chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, vergerette du Canada*, renouée liseron**, crépis des toits***	Mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur	1,25 à 1,9	50 à 100	Aucun surfactant additionnel n'est requis. * NE PAS appliquer à ces doses sur les plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Pour le stade 3 ou 4 feuilles, utiliser 1,9 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes de 8 à 15 cm de hauteur, utiliser 1,9 L/ha.
	Toutes les graminées annuelles énumérées ci-dessus, plus digitaire et pâturin annuel Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées ci-dessus, plus kochia à balais, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager et vesce à feuilles étroites	Mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur	2,25	50 à 100	
	Toutes les graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées ci-dessus	Mauvaises herbes de plus de 15 cm de hauteur	3,5	50 à 100	

Applicateurs à cordes et à brosses	Mauvaises herbes annuelles	Les mauvaises herbes doivent être au moins 15 cm plus hautes que la végétation utile	1	2	Ce mélange est une solution à 33 %. Le point de contact des cordes ou des brosses doit être maintenu à au moins 5 cm au-dessus de la végétation utile. Dans les cas de fortes infestations, réduire la vitesse d'avancement pour assurer une bonne supression. Voir la section « Matériel d'application et directives de mélange » pour les directives concernant l'humectation par cordes ou brosses.
Applicateurs à rouleaux	Mauvaises herbes annuelles	Les mauvaises herbes doivent être au moins 15 cm plus hautes que la végétation utile	0,5 à 1,0	10	Ce mélange est une solution variant de 5 % à 10 %. Vitesse des rouleaux : 50 à 150 tr/min. Voir la section « Matériel d'application et directives de mélange » pour les directives concernant l'humectation par rouleaux.

LUTTE CONTRE LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Matériel d'appli-cation	Mauvaises herbes suprimées	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Vol. d'eau (L/ha)	Commentaires
Pulvéri-sateurs pour cultures basses, avec ou sans rampe	Application à l'automne (après la récolte)	3 à 5 feuilles vertes (approx. 20 cm de hauteur)	2,5 2,5 à 7	50 à 300 50 à 300	Pour supprimer pendant toute la saison suivante. Ne pas travailler le sol entre la récolte et l'application. Attendre 5 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol. Lutte à long terme : La suppression peut être réduite si les rhizomes sont entrés en dormance en raison d'un mauvais établissement du gazon ou si le sol n'a pas été travaillé depuis plusieurs années. Le traitement après une faible gelée est possible si 3 ou 4 feuilles sont encore vertes et en pleine croissance. Ne pas traiter après une forte gelée. Ramasser les résidus ou les étendre uniformément pour permettre la repousse et une couverture adéquate par la pulvérisation.

Asclépiade de Syrie	Bouton floral à pleine floraison pour la majorité des tiges	12	100 à 300	Traitement localisé à raison de 120 mL pour 5 L d'eau et 100 m^2. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Le traitement peut être moins efficace s'il se fait après la pleine floraison. Il peut être nécessaire de répéter le traitement. Attendre 7 jours ou plus après l'application avant de travailler le sol.
Chardon des champs	Bouton floral ou après	4,75 à 7	100 à 300	Attendre 5 jours après le traitement avant de travailler le sol. Une forte gelée avant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression.
Chardon des champs	Rosette (jachère)	2,5	50 à 100	Le dernier travail du sol dans la jachère doit être effectué entre le 5 juillet et le 1er août. Permettre à la repousse de croître pendant au moins 5 semaines, afin de lui permettre d'atteindre le stade rosette et au moins 15 cm de diamètre. Attendre 10 jours après l'application avant de travailler le sol. Le traitement après une faible gelée est possible si les feuilles sont encore vertes et en pleine croissance. Ne pas traiter après une gelée meurtrière.
Lutte contre le chiendent, faible ou moyenne infestation	3 ou 4 feuilles vertes ou plus	2,5	50 à 300	Appliquer avec de l'eau propre et avec des buses à jet plat. Attendre 3 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol. Si le volume d'eau est de 150 à 300 L, il faut ajouter un surfactant homologué à la dose de 0,5 L pour 100 L d'eau (0,5 % en volume).
Chiendent (lutte à long terme, forte infestation, haut volume d'eau)	4 ou 5 feuilles vertes ou plus	2,5 à 7	50 à 300	Attendre 3 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol. Une dose supérieure à 2,5 L donnera une suppression plus constante et de plus longue durée, surtout s'il y a une forte infestation et/ou que le volume d'eau est de 150 à 300 L.
Chiendent — appli-cation au printemps (sans labour d'automne)	3 ou 4 feuilles vertes (approx. 20 cm de hauteur)	2,5	50 à 300	Suppression pendant toute la saison. Avec un volume d'eau élevé, utiliser un surfactant approuvé à 0,5 % v/v (0,5 L pour 100 L d'eau). Attendre 3 jours après l'application avant de travailler le sol.

Chiendent — application au printemps (avec labour d'automne)	4 ou 5 feuilles vertes (approx. 20 cm de hauteur)	2,5	50 à 100	Suppression pendant toute la saison. Appliquer au printemps avant le semis. Le stade de croissance approprié est habituellement atteint 1 à 4 semaines plus tard, sur les terrains labourés à l'automne. L'efficacité de la suppression peut être réduite sur les terrains labourés à plus de 15 cm de profondeur.
Linaires	Stage végétatif (jachère d'été), du bourgeonnement à la pleine floraison (avant récolte)	2,5	50 à 100	Appliquer avec de l'eau propre et avec des buses à jet plat. Attendre 7 jours ou plus après le traitement avant de travailler un sol en jachère d'été. Si le volume d'eau est de 150 à 300 L, il faut ajouter un surfactant homologué à la dose de 0,5 L pour 100 L d'eau (0,5 % en volume).
Liseron des champs	Pleine floraison ou après	7 à 12	100 à 300	Attendre 7 jours ou plus après l'application avant de travailler le sol.
Luzerne	Du début du bourgeonnement à la pleine floraison. Ne traiter qu'en automne	3,7 à 5	50 à 300	Attendre 5 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol. Utiliser la dose la plus élevée si la population de luzerne est élevée ou s'il y a aussi une forte infestation d'herbes. Si on ne travaille que très légèrement le sol ou si le traitement se fait au printemps, mélanger en cuve avec du 2,4-D.
Orge agréable	Du stade jeune à l'épiaison	2,5 à 5	50 à 300	Attendre au moins 1 jour après le traitement avant de travailler le sol ou de semer. Utiliser la dose la plus élevée si les plantes sont grandes et bien enracinées, s'il y a une forte infestation ou si les plantes sont stressées.
Pissenlit	Jusqu' à 15 cm de hauteur Plus de 15 cm de hauteur De la rosette à la pleine floraison (avant récolte)	2,5 3,7 à 5 2,5	50 à 100 50 à 300 50 à 100	Attendre 3 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol, quelle que soit la dose. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée. Attendre 7 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol.

	Autres mauvaises herbes vivaces	Apparition des tiges porte-graines ou début bouton floral (voir la section « Végé-tation supprimée »	7 à 12	100 à 300	Utiliser la dose la plus élevée sur les mauvaises herbes de plus de 8 cm de hauteur ou dans les cas de fortes infestations. Attendre 7 jours après l'application avant de travailler le sol. La dose de CHEMINOVA GLYPHOSATE est équivalente à 70 à 120 mL pour 100 m^2.
	Brous-sailles ligneuses et arbres	En croissance active, de juin à août	3 à 6	100 à 300	Utiliser la dose la plus élevée sur les érables, les aulnes, *Rubus spp.* et les saules*. Appliquer de manière à mouiller seulement.
Pulvéri-sateurs à dos et à volume élevé	Brous-sailles ligneuses et arbres	En croissance active, de juin à août	1 à 2,0	100	Ce mélange est une solution variant de 1 % à 2 %. Utiliser la dose la plus élevée sur les érables, les aulnes, *Rubus spp.* et les saules*. Appliquer de manière à mouiller seulement. Voir la section « Matériel d'application et directives de mélange » pour les directives concernant l'utilisation des pulvérisateurs à dos ou à grand volume.
Applicateurs à cordes et à brosses	Mauvaises herbes vivaces	Les mauvaises herbes doivent être au moins 15 cm plus hautes que la végétation utile	1	2	Voir la section « Matériel d'application et directives de mélange » pour les directives concernant l'humectation par cordes ou brosses.
Applicateurs à rouleaux	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Les mauvaises herbes doivent être au moins 15 cm plus hautes que la végétation utile	0,5 à 1,0	10	Ce mélange est une solution de 5 % à 10 %. Voir la section « Matériel d'application et directives de mélange » pour les directives concernant l'humectation par rouleaux. Chez les vivaces, ce traitement ne permet que **l'arrêt de la croissance**. Vitesse des rouleaux : 50 à 150 tr/min.

Injection des arbres	Arbres*	Pendant les périodes de croissance active et de plein dévelop-pement du feuillage, sauf pendant les périodes de pleine montée de la sève	1 mL pour 10 cm de dia-mètre de tronc; injecter à hau-teur de poitrine	Aucun	Utiliser un équipement approprié permettant de pénétrer dans les tissus vivants. Espacer uniformément les injections autour du tronc, sous les branches principales. La suppression peut ne pas être satisfaisante pour les arbres dont le diamètre de tronc dépasse 20 cm. Voir la section « Matériel d'application et directives de mélange » pour les directives concernant le traitement par injection des arbres.

* Chez les saules, répression seulement.

26May2010